SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
ASSEMBLEE GENERALE
7 EME REUNION ANNUELLE ORDINAIRE
ARUSHA, TANZANIE, 27-28 JUIN 1985

AFRICARE/GA/9/54

Rapport du Conseil d'Administration couvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1984

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
AFRICAN REINSURANCE CORPORATION

Adresse télégraphique: Africa Re Lagos
Télex: 22647 (Africa) NG
Téléphone: 633681/633724

Bookshop House
50/52 Broad Street
P.M.B. 12765
Lagos, Nigéria

Date: 27 Juin 1985

Honorables Représentants
à l'Assemblée Générale de
la Société Africaine de Réassurance

Excellences,

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en ses articles 14 et 37, et en application de l'article 8 du Règlement général de la société, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'administration, le rapport annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1984 ainsi que le résumé du budget administratif approuvé pour l'exercice 1985.

Veuillez agréer, Excellences, l'assurance de ma très haute considération.

Côme SIMBANANIYE
Président du Conseil
d'administration.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFRICA RE

Président
Côme Simbananiye (Burundi)

Vice-Président
E. Okwor (Nigéria)

Administrateurs
E.M. Abdel Bary (Egypte)
S.H. Konie (Zambie)
G. Mwaikambo (Tanzanie)
P.A. Dieng (Sénégal)
A. Issad (Algérie)
M.S. Naas (Libye)
I.M. Hamed (Banque Africaine de Développement)

Suppléants
C.M. Kokouendo (R.C.A.)
(Suppléant à C. Simbananiye)
O. Dibba (Gambie)
(Suppléant à E. Okwor)
S.R. Mensah (R.P. Bénin)
(Suppléant à P.A. Dieng)
S. Kanouni (Maroc)
(Suppléant à M.S. Naas)
A.T. Kaminchia (Kenya)
(Suppléant à S.H. konie)
A. Bezabeh (Ethiopie)
(Suppléant à G. Mwaikambo)
A.A. El-Dawi (Soudan)
(Suppléant à E.M. Abdel Bary)
A. Sangowawa (B.A.D.)
(Suppléant à I.M. Hamed)
M.O. Haroun (Mauritanie)
(Suppléant à A. Issad)

COMPOSITION DE LA DIRECTION DE L'AFRICA RE

Eyessus W. Zafu (Ethiopie)
Directeur Général et Chef Exécutif

Ahmed E.A. Elsanusi (Soudan)
Directeur Général Adjoint

Bakary Kamara (Mauritanie)
Secrétaire Général

SOMMAIRE

	Page
Avant Propos	6
Contexte	7
—Situation économique générale	7
—Encaissement de primes	7
—Sinistres	7
—Nouvelles législations, réglementations/amendement de dispositions relatives à l'assurance	7
—Autres développements dans le domaine de l'assurance et de la réassurance	7_8
—La CICA RE	8
—Pool de Co-assurance de la FANAF	8
—Pool Aviation Africain	8
Opérations	9
—Encaissement global	9_11
—Répartition de l'encaissement entre les branches	11
—Répartition géographique	12
Autres Revenus	12
—Placements à court terme	12
—Placements à long terme	12
Sorties de Portefeuille	12
—Sinistres bruts	12
—Répartition des sinistres par branche	12_13
—Analyse détaillée : Par année de souscription	13
: Par région	13_14
Ratio des Sinistres : Sinistres bruts	14
Toutes branches et toutes régions confondues	14_15
Autres Charges	15
—Frais de gestion	15
—Réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	15
Rétention et Rétrocessions	15
—Exercice financier 1984	15
—Année de souscription 1982	15_17
Perspectives	17_18
Résultats de l'année de souscription 1982	18
Résultats de l'exercice financier 1984	18
Autres activités	20
—Bureaux régionaux	20
—Relations avec les autres organisations	20
—Questions relatives au personnel	20_21
—Adhésion à la Société	21
—Assemblée Générale	21
—Conseil d'Administration	21
Principaux points de la situation financière de la Société au 31 Décembre 1984	23
Rapport du Commissaire aux Comptes	24

Bilan au 31 Décembre 1984 25
Compte des Pertes et Profits de l'exercice clos le 31 Décembre 1984 26
Compte des Résultats Techniques de l'exercice clos le 31 Décembre 1984 27
Tableau de financement de l'exercice clos le 31 Décembre 1984 28
Notes annexes aux états financiers 1984 29—37

Annexes

I Etat des souscriptions et droits de vote au 31 Décembre 1984 38—39
II Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale à sa 6ème Réunion Annuelle Ordinaire tenue a Lagos, Nigéria, en Juillet 1984. 40—42
III Résumé du Budget Administratif de l'exercice 1985. 42

Avant propos

Ce septième Rapport Annuel et les états financiers portant sur l'exercice 1984 présentent les résultats techniques finaux des années de souscription closes 1978 à 1982 et ceux des années de souscription non encore closes 1983 et 1984. Ils font également une analyse de la performance de la Société au cours de l'exercice financier 1984 et décrivent les circonstances dans lesquelles elle a mené ses activités tout en donnant des indications sur ses perspectives de croissance et de développement. Ce document contient enfin les résolutions adoptées par la 6è réunion de l'Assemblée générale annuelle tenue à Lagos les 19 et 20 Juillet 1984.

Dans les deux précédents rapports annuels, il avait été fait état de la grande préoccupation des responsables de l'Africa Re quant au grave problème de la différence négative de change dont le montant est largement supérieur aux résultats techniques des exercices financiers au 31 Décembre 1982 et 1983. Depuis son apparition dans les comptes de l'exercice financier 1981, cette différence de change est devenue l'une des questions dominantes auxquelles la Direction, le Conseil d'administration et le Commissaire aux comptes de la Société ont dû prêter une plus grande attention et consacrer plus de temps.

A la suite de l'identification du problème, une série d'études ont été menées et des mesures spécifiques mises en application pour en réduire l'ampleur et les effets négatifs sur le plan financier. Ces dispositions ont dans une certaine mesure donné des résultats positifs. Ainsi, par rapport aux pertes de cette nature qui avaient été rapportées dans les comptes des exercices financiers au 31 Décembre 1982 et 1983 et qui s'élevaient respectivement à US $5.254.315 et US$4.282.963, celle de cette année qui se chiffre à US$2.714.784 dénote une tendance sensible vers la baisse.

L'application en 1984 des mesures spécifiques proposées par le Commissaire aux comptes a, entre autres facteurs, contribué à la réduction de la perte de change et de ses effets ainsi qu'à l'augmentation du produit des placements. Le Conseil d'administration voudrait à cette occasion faire part au Commissaire aux comptes dont le mandat avait été reconduit pour l'exercice financier 1984, avec en plus, la tâche d'aider la Direction à réduire la perte de change, sa reconnaissance et ses remerciements pour l'exécution satisfaisante de sa mission.

Cependant, par rapport au volume des transactions de la Société, cette perte est assez importante pour affecter de facon significative les résultats de souscription autrement satisfaisants, raison pour laquelle la Société a continué ses études sur les voies et moyens de la réduire davantage ainsi que ses effets. Bien que les conclusions réalistes auxquelles ont abouti ces études n'aient pas profité aux comptes de l'exercice faisant l'objet de ce rapport, les modifications structurelles appropriées qui seront apportées au niveau de la base des opérations techniques et financières de la Société à partir du 1er Janvier 1985 devraient sensiblement réduire les éventuelles pertes de change et leurs effets.

La Société est confiante quant à la possibilité de réduire effectivement la différence négative de change et ses effets. Cependant il y a un aspect du problème dont la solution dépend plutôt des autorités du contrôle de change des Etats membres. La conversion des soldes réglés en monnaies locales par les compagnies cédantes continue à se faire avec du retard, ce qui pénalise la Société à plus d'un titre. D'une part, celle-ci perd les intérêts qu'auraient produits les sommes en question, et de l'autre, ces soldes baissent quelques fois en valeur du fait des fortes dévaluations officielles et de la dépréciation graduelle des monnaies. La différence négative de change résultant de cet état des choses tend à compromettre l'objectif que s'est fixée la Société de maintenir dans certains pays membres des soldes pouvant servir à régler des sinistres de moindre importance et les frais y afférents. En outre, les cédantes qui effectuent leurs paiements dans ces comptes considèrent qu'elles ont réglé l'Africa Re et se disent être en droit de demander des règlements à la Société. Mais la capacité d'honorer les sinistres quand ils se produisent dépend de l'aptitude de cette dernière à convertir sans trop de difficultés les soldes qu'elle détient dans les Etats membres.

Au cours de l'année en revue, une nouvelle équipe dirigeante a pris fonction à la tête de la Société. Elle s'est rapidement installée et s'attache actuellement a consolider les acquis de l'organisation et à planifier son développement futur.

Le Conseil d'administration remercie à la fois l'ancienne et la nouvelle Direction ainsi que le Personnel pour leur abnégation et leur dévouement à la Société.

Contexte

Situation Economique Générale

Les conditions économiques défavorables qui ont prévalu en Afrique et dans le monde au cours des quelques dernières années ont persisté tout au long de 1984, réduisant l'activité économique, ralentissant la croissance et occasionnant une grave pénurie de devises étrangères dans la majorité des pays africains.

La plupart des monnaies d'encaissement de l'Africa Re ont continué à fluctuer dans des proportions toutefois moindres par rapport aux deux ou trois dernières années. Le dollar US qui est la monnaie de compte de la Société n'a de son côté cessé d'augmenter de valeur par rapport à toutes les autres monnaies y compris celles de l'Afrique.

Encaissement de Primes

La baisse générale de l'activité économique dans les pays où la plupart des cédantes de la Société opèrent a semblé réduire le volume des primes d'assurance en termes absolus dans certains marchés et la croissance prévue dans d'autres, ce qui n'a pas manqué d'être ressenti au niveau de l'encaissement de primes brutes de l'Africa Re.

La hausse considérable du dollar US combinée à la dépréciation et aux dévaluations officielles de plusieurs monnaies africaines ont eu pour effet de faire baisser de façon sensible l'encaissement de la Société après sa conversion en dollars.

Au regard des facteurs mentionnés ci-dessus, l'encaissement brut de US$47.088.500 enregistré par l'Africa Re au titre de l'exercice financier 1984 pourrait être considéré comme satisfaisant.

Sinistres

Bien qu'aucun sinistre spectaculaire de l'ampleur de ceux des Industries Textiles Aswani (Nigéria) en 1982, de la 'Nigeria External Telecommunications' (Nigéria), de la Société Nationale des Véhicules Industriels (ROUIBA, Algérie) et de la 'National Weaving and Spinning' (Libye), en 1983 ne soit survenu, il a cependant été enregistré un plus grand nombre de sinistres de moindre importance en 1984. La majorité d'entre eux se sont produits dans la branche Incendie. C'est le cas notamment de celui de la Banque Centrale de Tanzanie, du Complexe Chimique de Nitrogène de la Zambie, de l'usine 'Berger Paints' du Kenya et du Cyclone Damoina qui s'est abattu sur le Swaziland.

D'autre part, les actions menées pour réduire les dommages résultant des incendies survenant dans le secteur industriel n'ont pas été très payantes d'où l'apparente nécessité de redoubler d'efforts et de prendre des dispositions visant non seulement à prévenir les sinistres, mais également à réduire les dommages qu'ils occasionnent. A ce propos, l'obligation de présenter des rapports détaillés sur les risques proposés, leur suivi systématique et une application des mesures recommandées pour la prévention des risques pourraient contribuer de façon positive à la réduction des sinistres.

Nouvelles Législations, Règlementations/ Amendement de Dispositions Relatives à L'Assurance

Au cours de l'année 1984, certains pays membres ont introduit de nouvelles mesures ou amendé les dispositions règlementant leur industrie de l'assurance, tandis que d'autres ont pris des dispositions permettant aux compagnies d'assurance de déterminer les taux dans des branches données en fonction de l'évolution des sinistres. Au nombre de ces développements, il faut citer ceux qui ont été rapportés au niveau du Kenya, de l'Ile Maurice et du Nigéria où la révision de la règlementation actuellement en vigueur en est à sa phase finale et devrait être achevée pour permettre la mise en application de nouvelles dispositions dans l'année ou les deux années à venir.

En Egypte, les compagnies d'assurance sont parvenues à un accord visant à stabiliser le marché, tandis que l'Autorité chargée de la supervision de l'industrie a consenti à de modestes relèvements des tarifs dans presque toutes les branches de l'assurance. Un pas tout aussi significatif et positif franchi au niveau du marché en question a été l'autorisation donnée aux compagnies d'assurance et de réassurance d'utiliser dans leurs transactions, à compter du 1er Janvier 1985, des taux de change fixés à l'avance.

En Tanzanie, les tarifs Auto ont été relevés de 15% à partir du 1er Janvier 1984 pour tenir compte de la mauvaise sinistralité au niveau de cette branche, tandis qu'au Maroc un nouveau decret visant entre autres à établir un barème d'indemnisation des victimes d'accidents de la route a été promulgué.

Autres développements dans le domaine de l'assurance et de la réassurance

Trois autres évènements qui ont eu lieu dans le monde de l'assurance et de la réassurance africaines en 1984 méritent d'être mentionnés. Il s'agit du

démarrage des opérations en réassurance d'une Société soeur, la CICA RE, l'adoption d'un système de co-assurance au niveau de la FANAF et la mise sur pied du Pool Aviation Africain dont l'initiative revient à l'Organisation des Assurances Africaines.

La CICA RE

Créée en Septembre 1981 à la suite d'un accord entre les Etats membres de la CICA, cette organisation a commencé ses activités en tant qu'institution de réassurance à part entière ayant son Siège à Lomé, Togo, le ler Janvier 1984. Elle contribue ainsi à l'amélioration de la capacité de rétention de la sous-région et de l'Afrique toute entière. L'Africa Re compte déjà parmi ses rétrocessionnaires et espère entretenir avec elle une collaboration et des échanges durables en vue d'un développement mutuel.

Pool de co-assurance de la FANAF

Les compagnies d'assurance affiliées à la FANAF ont convenu de l'introduction d'un système de co-assurance qui permettrait de prendre en charge les affaires en excédent de la capacité des assureurs les ayant souscrites à l'origine. Ainsi ces excédents seront offerts en priorité aux membres du Pool, ce qui permettra de réduire de façon significative la nécessité de recourir à des réassureurs se trouvant hors de la région et du continent et d'augmenter la rétention des sociétés membres.

Pool Aviation African

Il a été reconnu depuis longtemps que les compagnies aériennes africaines ont toujours payé et continuent de payer des primes d'assurance en aviation très élevées. La modeste envergure de ces compagnies, le fait qu'elles ne disposent pas de la base technique nécessaire et qu'elles ne règlent pas rapidement les primes dues, combinés à la situation peu brillante du marché internationale de l'assurance Aviation ont continué à marquer l'attitude des souscripteurs vis à vis des affaires africaines en aviation. L'aggravation de la sinistralité de cette branche de par le monde a contribué à exacerber une situation déjà difficile.

La question a été soulevée et discutée à l'occasion de plusieurs réunions de l'Organisation des Assurances Africaines et un certain nombre de compagnies avaient manifesté le désir de créer un pool aviation africain. C'est ainsi que l'O.A.A. a mis sur pied une commission technique pour étudier la possibilité de la création d'un tel organe. Sur la base des conclusions et des recommandations de cette commission, le pool aviation africain a été finalement établi avec 24 Membres Fondateurs et sa gestion confiée à la Société Africaine de Réassurance.

Le Pool a commencé ses opérations en 1984 avec un encaissement de primes estimé à US$400.000 pour les 12 premiers mois. Il a enregistré des résultats modestes à l'issue de sa première année d'activités au cours de laquelle il a réglé sans delai sa part du sinistre au comptant du Boeing 737 de la compagnie Cameroun Airlines et réussi malgré cela à enregistrer un résultat positif à la fin de l'exercice.

Géré à partir du Bureau Régional de l'Africa Re à Casablanca, il contribue actuellement à la couverture en assurance de presque toutes les compagnies aériennes africaines. Bien que le Pool ne soit pas très important de par son envergure et qu'il n'ait vu le jour que récemment pour pouvoir avoir une influence sur les taux appliqués aux compagnies aériennes africaines, il devrait cependant fournir aux souscripteurs africains en aviation une expérience utile et des statistiques plus fiables, deux éléments importants pour un dialogue et une coopération équitables et significatifs avec les souscripteurs et intermédiaires internationaux en Aviation.

Operations

ENCAISSEMENT GLOBAL

L'encaissement de primes brutes (après ajustements de portefeuille, mais avant rétrocession) au titre de l'exercice financier **1984 s'est élevé** à US$47,09 millions contre US$52,55 millions pour l'exercice 1983. Ceci représente à première vue une baisse de 10,4% par rapport à l'année précédente.

Il faudrait cependant préciser qu'il avait été comptabilisé dans les US$52,55 millions enregistrés au titre de 1983, US$8 millions non attribuables à l'exercice en question. Aussi bien les conclusions du Commissaire aux comptes que celles de la Direction ont confirmé que ces US$8 millions reviennent à l'exercice financier **1982** (il s'agit de comptes reçus en 1982, mais qui n'ont été traités et enregistrés qu'en 1983). En conséquence l'encaissement de primes brutes au titre des exercices financiers 1983 et 1982 a été ajusté et porté respectivement à US$44,55 et US$40,78 millions pour refléter les revenus réels de la Société au titre de chacun de ces deux exercices. Considérée de ce point de vue, la production brute de l'Africa Re en 1984 se révèle supérieure de 5,7% à celle de 1983.

EVOLUTION DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES BRUTES TOUTES BRANCHES CONFONDUES PAR EXERCICE FINANCIER

A. AVANT AJUSTEMENT

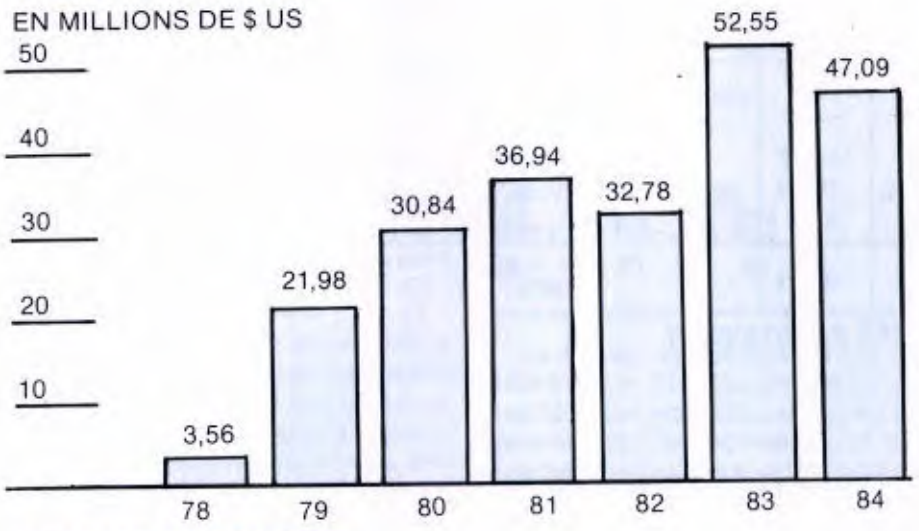

B. APRES AJUSTEMENT

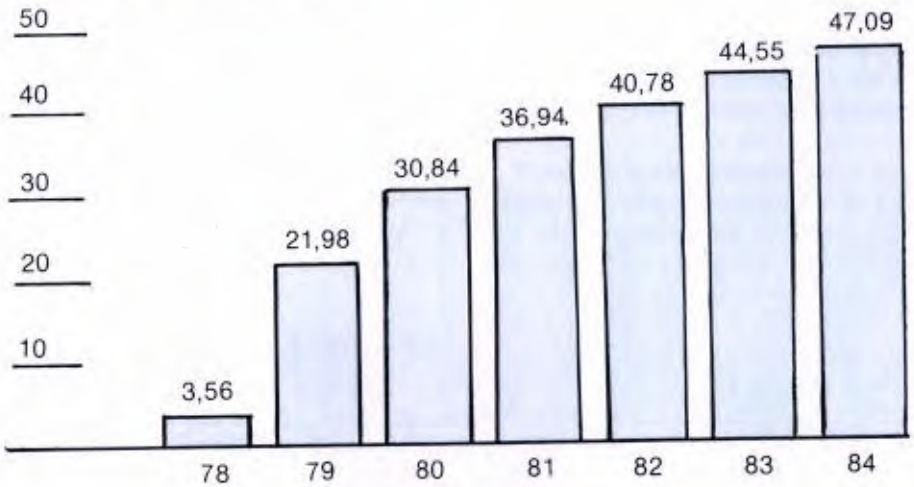

EVOLUTION DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES BRUTES PAR BRANCHE ET PAR EXERCICE FINANCIER

A. AVANT AJUSTEMENT

EN MILLIONS DE $ US

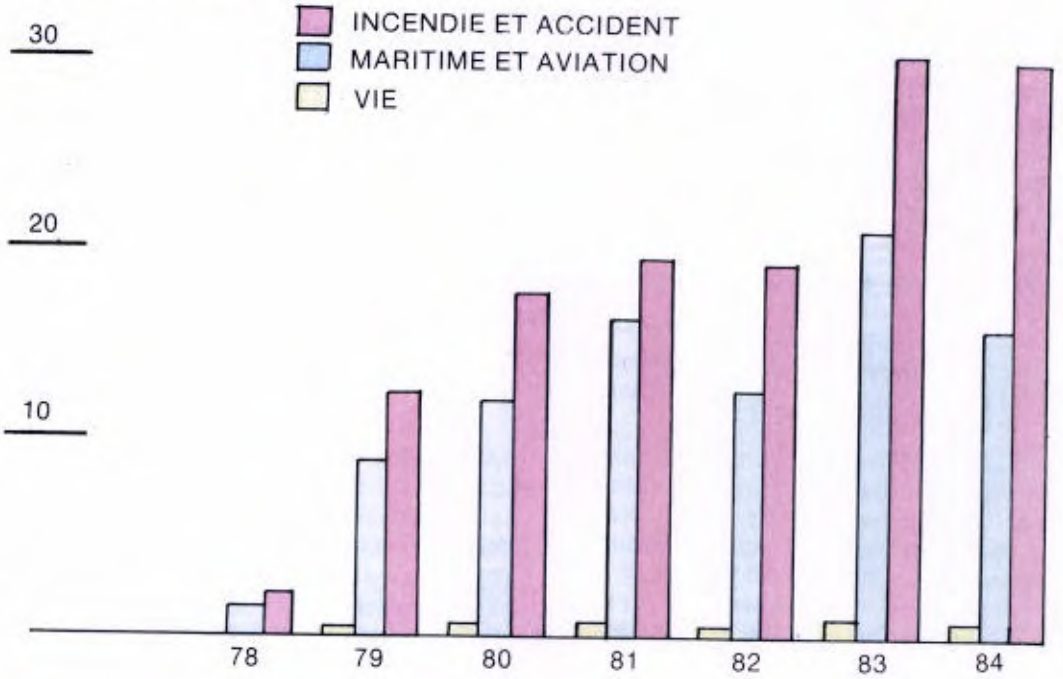

B. APRES AJUSTEMENT

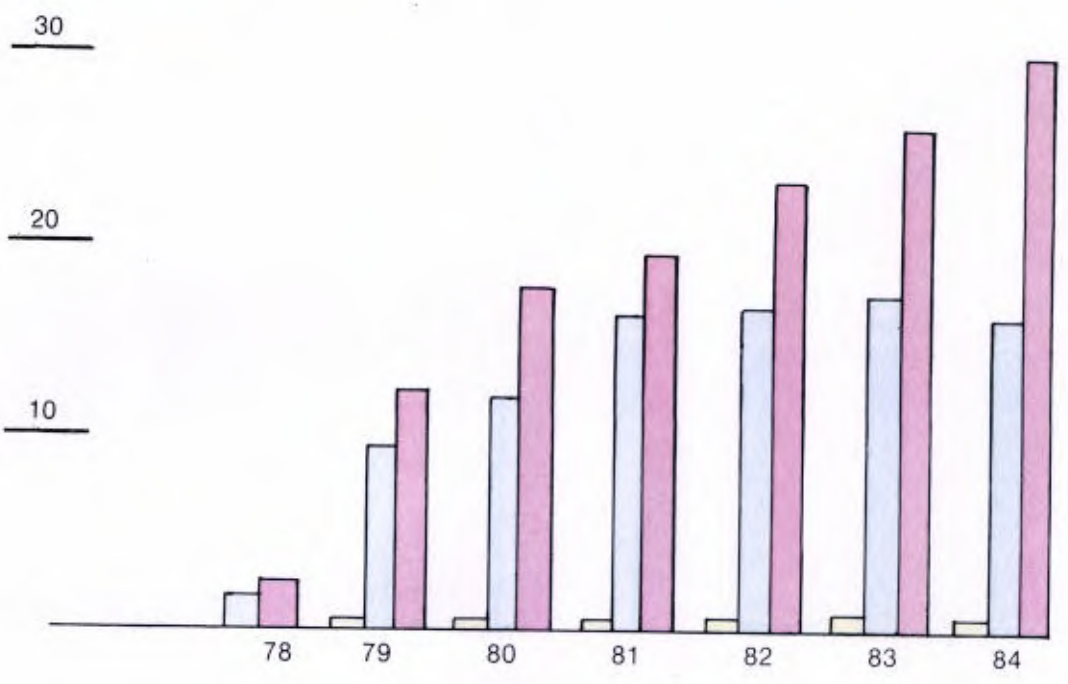

Cette croissance de 5,7% comparée aux 10,4% de 1982 et 9,2% de 1983 est la plus faible. Cependant, il a été reconnu que l'encaissement de cette année aurait connu une progression beaucoup plus importante n'eut été l'affaiblissement persistant de la plupart des monnaies d'encaissement de la Société au cours de l'année et la relative hausse de sa monnaie de compte, le dollar US.

Une faible part de la baisse de l'encaissement de primes brutes est également attribuable à un développement quelque peu récent, mais apparent dans le marché de la réassurance: de plus en plus de compagnies cédantes prennent des couvertures en excédent de sinistre à des coûts considérablement réduits, même pour des catégories d'affaires traditionnellement couvertes par des traités proportionnels.

Deux autres facteurs ont par ailleurs légèrement contribué à la réduction du volume de primes brutes encaissées au titre de l'année en question. Il s'agit d'une part de la décision de l'Africa Re de réduire ses acceptations d'affaires internationales et la souscription d'importantes affaires facultatives africaines, et d'autre part, de la décision de la Direction de n'inclure dans les comptes de 1984 que les états reçus au plus tard le 31 Décembre 1984, alors que les années précédentes, les livres n'étaient clos qu'en fin Février.

Dans l'ensemble, l'évolution de l'encaissement de primes brutes de la Société depuis le début de ses opérations en Janvier 1978 semble satisfaisante. La représentation graphique de cet encaissement avant et après l'ajustement du volume des primes des exercices financiers 1982 et 1983 en donne une illustration.

Naturellement, les taux de croissance les plus élevés ont été ceux des années initiales. Ainsi l'encaissement de primes brutes de 1978 a été quintuplé en 1979 tandis que celui de 1980 a enregistré une progression de 40,3% par rapport à l'encaissement de 1979. En 1981, la production de primes brutes de la Société était supérieure de 19,8% à celle de 1980, alors que les taux de croissance correspondants en 1982 et 1983 étaient respectivement de 10,4% et 9,2%.

REPARTITION DE L'ENCAISSEMENT ENTRE LES BRANCHES

Les branches Incendie et Accident y compris les risques techniques restent la principale source d'encaissement de la Société. Elles représentent, avec US$30,15 millions, 64% du volume total des primes enregistrées au titre de l'exercice financier 1984. Sur la base des données ajustées, ces branches avaient enregistré un chiffre d'affaires brut de US$25,6 millions en 1983, soit 57,4% de l'encaissement dudit exercice.

L'apport des branches Maritime et Aviation au chiffre global de production de la Société a baissé en 1984 de US$1,96 million par rapport à 1983. Cet apport représente US$16,30 millions, soit 34,6% en 1984 contre US$18,25 millions soit 41% en 1983.

Encaissement de primes brutes
(Chiffres de 1983 ajustés)
—En millions de $U.S.

Primes brutes / Branches	Exercice fin. '84 Mont.	%	Exercice fin. '83 Mont.	%
Incendie & Accident y compris risques techn.	30,15	64	25,60	57,4
Maritime & Aviation	16,30	34,6	18,25	41
Vie	0,64	1,4	0,70	1,6
Total	47,09	100	44,55	100

La baisse de l'encaissement dans les branches Maritime et Aviation en 1984 était prévue puisque les facultés maritimes qui sont plus sensibles aux dépressions économiques et aux problèmes de devises étrangères que les autres branches allaient sans doute être affectées par la persistance des difficultés des pays africains.

La production de la branche Vie qui se chiffre à US$0,64 million en 1984 accuse une baisse de US$0,06 million par rapport à celle de 1983. Elle représente respectivement 1,4% et 1,6% du volume global des primes des deux années en question.

Tandis que l'encaissement de primes de la Société provenait principalement de la cession de 5% faite par les compagnies opérant sur le territoire des Etats membres, l'Africa Re avait depuis le milieu de l'année 1982 créé d'autres pleins et accepté plus d'affaires facultatives. Cette tendance a été ralentie en 1984 pour permettre à la Société de se concentrer sur les domaines offrant des traités plus équilibrés. De ce fait, le volume des primes provenant des acceptations supplémentaires est devenu relativement faible.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

De toutes les régions où l'Africa opère, l'Afrique du Nord a enregistré le plus important volume de primes. Avec un encaissement brut de US$16,09 millions, elle a contribué pour 34,10% au chiffre global de la production de 1984. L'Afrique de l'Ouest a pour sa part produit un chiffre brut de US$13,40 millions, soit 28,50% de l'encaissement de l'année. Les acceptations d'affaires internationales représentent US$7,46 millions, soit 15,80%, tandis que l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est ont respectivement enregistré US$5,49 millions et US$4,65 millions, soit 11,70% et 9,90% du chiffre d'affaires total de la Société.

L'encaissement effectué au titre des acceptations internationales a connu une forte progression, car il est passé de US$6,30 millions en 1983 à US$7,46 millions en 1984, cela malgré la décision prise cette année de réduire ce type d'affaires. Cette progression est due à l'enregistrement, au cours de l'exercise financier 1984, d'un important volume d'affaires internationales au titre des années de souscription précédentes.

AUTRES REVENUS

Placements à court terme

Le produit des placements à court terme de la Société au titre de 1984 a connu une croissance substantielle par rapport à celui de 1983 (il est passé de US$334.592 en 1983 à US$491.739 en 1984). Les intérêts rapportés par les dépôts de réassurance en 1984 ont également augmenté de façon significative par rapport à ceux de 1983 (de US$485.926 en 1983 ils sont passés à US$626.838 en 1984).

Bien que les taux d'intérêt applicables aux comptes à court terme en dollars aient légèrement augmenté au cours de l'année (de 9,6875% en Janvier à 10,75% en Décembre 1984), l'augmentation des placements à court terme d'un million de dollars et l'amélioration des taux d'intérêt perçus sur les dépôts chez les compagnies cédantes semblent avoir été les facteurs principaux de la progression des produits des placements.

Placements à long terme

Comme par le passé, le placement à long terme effectué par l'Africa Re dans Shelter-Afrique, une Société pour le développement de l'habitat en Afrique, n'a produit aucun revenu en 1984. Cependant, cette institution est maintenant arrivée à bout des difficultés inhérentes à son établissement et devait commencer ses opérations dès le 1er Janvier 1985. Tout en reconnaissant qu'il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce que ce placement soit rapidement productif, la Société est néanmoins persuadée qu'il se révèlera bénéfique dans un avenir peu lointain.

SORTIES DE PORTEFEUILLE

Sinistres bruts

Les sinistres bruts de l'exercice financier 1984 (après ajustement du portefeuille sinistre et avant rétrocessions) s'élèvent à US$20,79 millions contre US$14,84 millions en 1983, soit une augmentation de 40,1%, qui, à tout point de vue est élevée et mérite d'être analysée de plus près.

Sinistres bruts
(Après ajustement de portefeuille et avant rétrocessions)

En millions de dollars US$

sinist. bruts / Branches	Exer. Fin. 1984 Mont.	%	Exer. Fin. 1983 Mont.	%
Incendie et Accident y compris risques techniques	14,12	67,9	7,57	51
Maritime & Aviation	6,50	31,3	6,99	47,1
Vie	0,79	0,8	0,28	0,9
Total	20,79	100	14,84	100

Répartition des sinistres par branche

Un examen de la répartition des sinistres bruts par branche montre une légère baisse de la sinistralité dans les branches Maritime & Aviation d'une part, et Vie, de l'autre (de US$6,99 millions en 1983 à US$6,5 millions en 1984 pour les branches Maritime & Aviation, et de US$0,28 million en 1983 à US$0,17 million en 1984 pour la branche Vie), tandis qu'une forte aggravation de la sinistralité est constatée dans les branches Incendie & Accident où le montant total des sinistres qui était de US$7,57 millions en 1983 est passé à US$14,12 millions en 1984. Le ratio des sinistres de cette dernière branche est de 67,9% pour 1984 et 51% pour 1983.

Vu la proportion que représente les branches Incendie & Accident dans l'ensemble du portefeuille des affaires de l'Africa Re et la nature mixte de ce portefeuille (peu de grands risques), l'importante part des sinistres bruts qui leur est attribuable n'est pas surprenante. Cependant une augmentation de US$6,55 millions, soit 86,5% par rapport au chiffre correspondant de l'année précédente paraît alarmante. En conséquence, une analyse plus

détaillée des sinistres de l'exercice financier en revue a été entreprise.

Analyse détaillée

Par années de souscription

La répartition des sinistres entre les différentes années de souscription, révèle que l'année 1983 enregistre la plus grande sinistralité avec un chiffre de US$9,42 millions, soit 45,31% de l'ensemble des sinistres relevés au cours de l'exercice financier 1984. L'année de souscription 1982 qui vient d'être close arrive en seconde position avec US$6,46 millions soit 31,07%, tandis que les années de souscription closes 1978 à 1981 totalisent US$4,88 millions représentant 23,47% du chiffre global. Par contre, il n'a été enregistré au titre de l'année de souscription 1984 que US$0,03 million, soit 0,15%, chiffre qui a paru peu important pour justifier une analyse et en tirer des conclusions significatives.

Par région

Une autre analyse a été entreprise, cette fois pour identifier les régions où la sinistralité est la plus importance. Il en ressort que l'Afrique du Nord, qui totalise US$7,42 millions, soit 36% des sinistres bruts enregistrés durant l'exercice financier 1984, arrive en tête de ce classement. Elle est suivie par la section des acceptations internationales avec un chiffre brut de US$6,44 millions, soit 31%. Viennent ensuite, l'Afrique de l'Ouest avec US$3,74 millions ou 18%, la section dite "Afrique Centrale" et l'Afrique de l'Est avec respectivement US$ 2,13 millions (10%) et US$1,06 million (5%).

SINISTRES BRUTS ENREGISTRES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 1984 PAR BRANCHE ET PAR ANNEE DE SOUSCRIPTION

EN MILLIONS DE $US

SINISTRES PAR ANNEE DE SOUSCRIPTION / BRANCHES	ANNEE DE SOUSCRIPTION				EXERCICE FINANCIER
	78—81	1982	1983	1984	1984
AFRIQUE					
Incendie et Accident	1,98	1,76	5,54	(0,40)	8,88
Maritime & Aviation	2,14	1,72	1,23	0,21	5,30
Vie	0,04	0,02	0,09	0,02	0,17
Total—Afrique	4,16	3,50	6,86	(0,17)	14,35
MONDE ENTIER					
Incendie & Accident	0,57	2,32	2,17	0,18	5,24
Maritime & Aviation	0,15	0,64	0,39	0,02	1,20
Total—Monde Entier	0,72	2,96	2,56	0,20	6,44
Total Toutes Régions	4,88	6,46	9,42	0,03	20,79
% du Total	23,47	31,07	45,31	0,15	100

Des US$20,79 millions de sinistres bruts enregistrés en 1984, 69%, soit US$14,35 millions sont attribuables au portefeuille d'affaires africaines de la Société tandis que les 31% restants, soit US$6,44 millions, sont à mettre au compte de ses acceptations internationales.

Ratio des sinistres bruts

L'analyse précédente ne sera pas complète si l'on n'examine pas le ratio des sinistres bruts, c'est à dire le rapport entre les primes brutes et les sinistres bruts.

Il est évident que le caractère brut de ces ratio tend à limiter leur utilité et leur fiabilité en tant qu'indicateurs. Néanmoins, on peut légitimement les considérer comme des éléments révélateurs quant à la qualité des affaires de la Société.

Toutes branches et toutes régions confondues

Le ratio global des sinistres bruts de la Société au titre de l'exercice financier 1984 s'établit à 44,15% [(sinistres bruts: primes brutes) x 100]. Ce ratio pourrait bien dépasser 50% si l'on inclut dans ces sinistres les provisions pour l'IBNR. D'autre part, cette analyse a montré que la très mauvaise sinistralité au niveau des acceptations internationales (présentées dans le tableau sous la dénomination "Monde Entier") a beaucoup contribué a surélever le ratio. Le total des souscriptions dans cette dernière section des affaires au titre de l'exercice financier 1984 s'est élevé à US$5,82 millions pour les branches Incendie & Accident et US$1,64 million pour les branches Maritime & Aviation et les sinistres bruts survenus au titre de la même période ont respectivement été de US$5,24 millions et US$1,20 milion, ce qui donne une sinistralité de 90% et 73,2%. Ces quatre branches combinées ont produit US$7,46 millions de primes brutes et enregistré des sinistres totalisant US$6,44 millions; il en résulte un ratio de sinistres bruts de 86,3%. Ces chiffres confirment ce qui avait déjà été dit, à savoir que la Société doit faire preuve de prudence au niveau de ses acceptations et appliquer une politique sélective basée sur une bonne information en ce qui concerne les affaires internationales.

Par contre, les affaires africaines ont produit un chiffre d'affaires brut de US$39,63 millions et enregistré des sinistres bruts s'élevant à US$14,35 millions. Il se dégage de ces deux chiffres un ratio de sinistres brut de 36,2%. Si l'on considère que le ratio enregistré en 1984 a été en réalité supérieur de 40,1% à celui de 1983, la sinistralité en ce qui concerne les affaires africaines est tout à fait satisfaisante.

Les affaires en Incendie et Accident provenant de l'Afrique ont produit un encaissement de US$24,34 millions, alors que le total des sinistres pour ces branches s'est élevé à US$8,88 millions, d'où le ratio de sinistres de 36,5%. De même, le volume de primes rapporté par les branches Maritime & Aviation a été de US$14,65 millions. Le chiffre enregistré pour les sinistres étant de US$5,30 millions, le ratio des sinistres pour ces branches s'établit donc à 36,2%. Pour la branche Vie, ce ratio est de 26,6%, l'encaissement de primes s'élevant à US$0,64 million et les sinistres à US$0,17 million.

Un coup d'oeil dans les affaires de la Société au niveau régional montre clairement qu'en 1984,

RATIO SINISTRES BRUTS A PRIMES BRUTES
PAR BRANCHE ET PAR REGION

EXERCICE FINANCIER 1984

SINISTRES/PRIMES BRUTS PAR BRANCHE / REGIONS	INCENDIE & ACCIDENT			MARITIME & AVIATION			VIE			TOUTES BRANCHES		
	Sinst. bruts	Primes brutes	Ratio Sinist.	Sinst. bruts	Primes brutes	Ratio Sinist.	Sinist. bruts	Primes brutes	Ratio Sinist.	Sinist. bruts	Primes brutes	Ratio Sinist.
Afrique de L'ouest	2,62	8,32	31,5	1,09	4,83	22,6	0,03	0,25	12	3,74	13,40	27,9
Afrique Centrale	1,43	3,86	37	0,66	1,58	41,8	0,04	0,05	80	2,13	5,49	38,8
Afrique du Nord	3,92	8,73	44,9	3,41	7,15	47,8	0,09	0,22	40,9	7,42	16,10	46,1
Afrique de L'Est	0,91	3,42	26,5	0,14	1,10	12,7	0,01	0,12	8,3	1,06	4,64	22,8
Toutes régions de l'Afrique confondues	8,88	24,33	36,5	5,30	14,66	36,2	0,17	0,64	26,6	14,35	39,63	36,2
Monde entier	5,24	5,82	90	1,20	1,64	73,2				6,44	7,46	86,3
Toutes régions confondues	14,12	30,15	46,8	6,50	16,30	39,9	0,17	0,64	26,6	20,79	47,09	44,15

l'Afrique du Nord a encaissé le plus grand volume de primes brutes et enregistré la plus importante sinistralité avec un ratio régional de sinistres de 46,1%. Le montant de l'encaissement et des sinistres de ce bureau pour ladite année a été respectivement de US$16,10 millions et US$7,42 millions. Le volume de primes rapporté par les branches Incendie & Accident dans cette région a été de US$8,3 millions tandis que les sinistres à leur charge se sont chiffrés à US$3,92 millions, ce qui donne un ratio de sinistres de 44,9%. Pour les branches Maritime & aviation dont l'encaissement de primes a atteint US$7,14 millions et les sinistres US$3,41 millions, ce ratio est de 47,8%.

La section dite "Afrique Centrale" avec une production beaucoup moins importante de US$5,49 millions et des sinistres s'élevant à US$2,13 millions a enregistré un ratio de sinistres de 38,8%, le plus élevé après celui de l'Afrique du Nord.

Quant à l'Afrique de l'Ouest, elle a obtenu la meilleure production de primes (US$13,40 millions) après l'Afrique du Nord, tandis que les sinistres à son compte s'élèvent à US$3,74 millions; le ratio de sinistres obtenu à partir de ces deux chiffres est de 27,9%.

Enfin la région de l'Afrique de l'Est a enregistré le plus faible encaissement de primes avec US$4,64 millions, le plus faible volume de sinistres (US$ 1,06 million) et aussi la moins importante sinistralité avec un ratio de 22,8%.

AUTRES CHARGES

Frais de gestion

Les frais de gestion afférents à l'exercice financier clos le 31 Décembre 1984 se sont élevés à US$3,14 millions contre US$3,04 millions en 1983. Bien qu'on puisse considérer la hausse de US$0,01 million comme négligeable, le pourcentage des dépenses de 1984 par rapport à l'encaissement de primes brutes et/ou la rétention semble plus élevé. Les frais de gestion de 1984 représentent 6,66% de l'encaissement de primes brutes et 8,59% des primes conservées, contre 5,78% et 7,35% respectivement en 1983 (les deux derniers pourcentages ont été calculés sur la base des primes brutes de 1983 avant leur ajustement). Si cette même comparaison est faite sur la base de l'encaissement ajusté de l'exercice financier 1983, les deux ratio en question seront respectivement de 6,82% et 8,67%. Cependant l'utilité de ces indicateurs est limitée du fait que certains privilèges et facilités sont gratuitement offerts à la Société par les pays hôtes.

Réunions l'Assemblée générale et du Conseil d'administration

Au cours de l'année en revue, il y a eu une réduction sensible des dépenses relatives aux réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration qui sont passées de US$444.572 en 1983 à US$309.154 en 1984. Cette réduction s'explique par le souci et l'effort d'économie manifestés à la fois par le Conseil et la Direction de l'Africa Re.

RETENTION ET RETROCESSIONS
Exercice financier 1984

En 1984, la Société a maintenu les trois caractéristiques essentielles du programme qu'il avait adopté en 1983, à savoir, l'Excédent de plein prioritaire, le Premier Excédent de plein et l'Excédent de sinistre. La capacité du programme en Premier excédent de plein a été réduite de 10 pleins en 1983 à 8 pleins en 1984.

L'Africa Re a par ailleurs maintenu en 1984 les mêmes niveaux de rétention qu'en 1983, c'est à dire US$250.000 pour les branches Incendie et Accident et US$150.000 pour les branches Maritime et Aviation. La rétention de l'année en revue s'est élevée à US$36,53 millions, soit 77,6% des US$47,09 millions de primes brutes souscrites, contre 78,6% en 1983. La baisse de 1% de cette rétention pourrait être en partie attribuée à la structure et à la variété des risques souscrits et, dans une certaine mesure aussi, à une légère augmentation des acceptations facultatives dont une plus grande partie est rétrocédée.

Année de souscription 1982

Les résultats de l'année de souscription 1982 close cette année, et ceux des années de souscription précédentes contenus dans le tableau ci-après donnent une idée plus précise de la rétention de la Société.

RETENTION ET RETROCESSIONS PAR ANNEE DE SOUSCRIPTION

EN MILLIONS DE US$

Retn/ Retro / Année de souscr.	Primes brutes Souscrites	Rétent. nette de L'Africa Re		Rétrocessions					
				Compagnies africaines		Autres rétrocessionnaires		Total	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1978	20,81	13,28	63,81	1,99	9,57	5,54	26,62	7,53	36,19
1979	29,23	20,22	69,18	4,47	15,29	4,54	15,53	9,01	30,82
1980	35,79	25,77	72	5,65	15,78	4,37	12,22	10,02	28
1981	38,19	29,10	76,20	5,76	15,08	3,33	8,72	9,09	23,80
1982	42,45	33,88	79,80	8,15	19,20	0,42	1	8,57	20,20
	166,47	122,25	73,44	26,02	15,63	18,20	10,93	44,22	26,56

Il a été enregistré au titre de l'année de souscription 1982 un encaissement de primes brutes de US$42,45 millions au 31 Décembre 1984 dont l'Africa Re a conservé un montant net de US$33,87 millions, soit 79,8% alors que le pourcentage correspondant de l'année de souscription 1981 était de 76,2%. L'augmentation de 3,6% de la rétention nette de la Société entre 1981 et 1982 s'explique par la décision prise en 1982 de relever la rétention de US$200.000 à US$250.000 pour les branches Incendie et Accident et de US$100.000 à US$150.000 pour les branches Maritime et Aviation.

Cependant, la valeur réelle pour l'Afrique de la performance de l'Africa Re ne s'apprécie pas seulement du point de vue du volume de la propre rétention la Société, car l'un des principaux objectifs à la base de la création de l'Africa Re est de favoriser l'expansion de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique en développant les capacités de souscription et de rétention tant à l'échelon continental, régional, sous-régional que national.

EVOLUTION DE LA RETENTION ET DES RETROCESSIONS

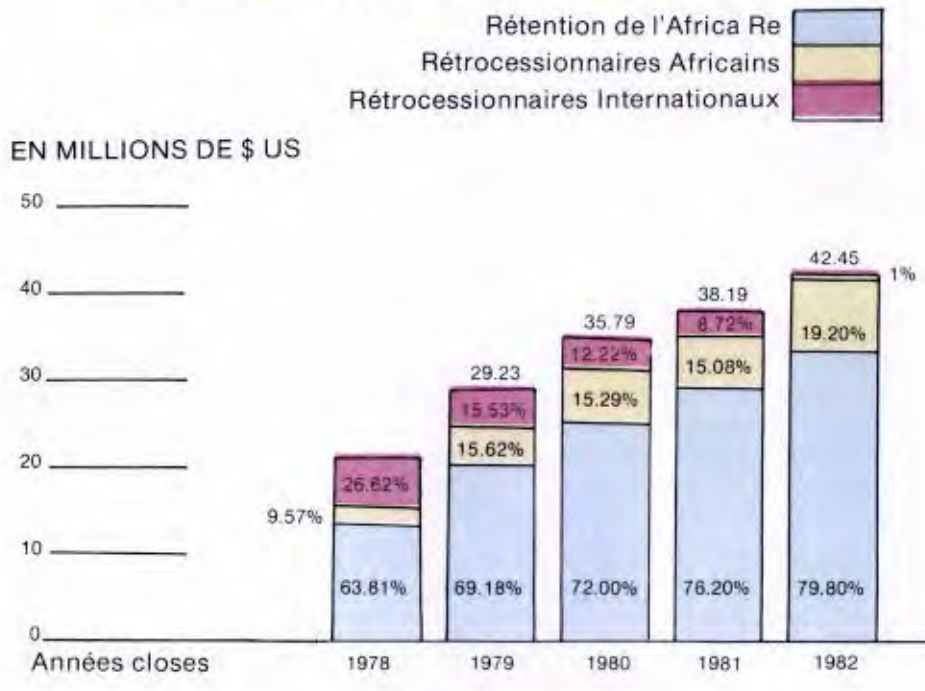

L'Africa Re a souscrit au titre des cinq années de souscription closes (1978 à 1982) un volume total de primes brutes de US$166,47 millions dont elle a retenu 73,44% et rétrocédé US$44,22 millions, soit 26,56%. De ce montant qui a été rétrocédé, 58,84%, soit US$26,02 millions sont revenus aux compagnies africaines tandis que le solde de US$18,20 millions, c'est à dire 41,16% sont allés à des compagnies se trouvant en dehors du continent.

La part conservée par l'Africa Re et ses rétrocessionnaires africains a évolué de façon satisfaisante puisqu'elle est passée de 73,38% en 1978 à 99% en 1982. C'est là une preuve convaincante de la validité et du bien fondé de l'existence de la Société Africaine de Réassurance dans le monde africain des assurances et de la réassurance.

Perspectives

Les réalisations de la Société depuis son démarrage ont dans l'ensemble été satisfaisantes. Elle a contribué de façon positive à la promotion de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique, et ses efforts en vue du développement des capacités africaines de souscription et de rétention à tous les niveaux ont été appréciables. En outre, il y a une conviction réelle que l'Africa Re peut faire beaucoup plus et mieux si tous ses actionnaires se conforment aux dispositions pratiques de l'Accord portant création de la Société, notamment celles relatives à la conversion et au transfert des soldes nets qui lui sont dus sur des opérations de réassurance. La capacité technique et financière de l'Africa Re aurait à ce jour été doublée ou triplée si le transfert des fonds qui lui sont dus dans certains Etats membres n'accusait pas de longs retards.

L'expérience de la Société établit clairement la rentabilité de son portefeuille d'affaires africaines dont le ratio des frais de souscription et celui des sinistres et des frais afférents à ces sinistres combinés se situent bien en dessous de 100, probablement entre 80 et 85. Malgré une sinistralité qui ne cesse de se dégrader, les affaires en réassurance du continent continuent de dégager des excédents de souscription. La branche Vie quant à elle, est sans aucun doute la plus rentable.

Actuellement, une part beaucoup plus importante des affaires en réassurance africaines sont souscrites hors du continent, ce qui fait que l'industrie de l'assurance et de la réassurance africaine continue d'être une exportatrice de devises étrangères. Outre ses difficultés pratiques afférentes à sa capacité technique et financière, cette industrie continuera à satisfaire une bonne part de ses besoins en réassurance hors de l'Afrique du fait, entre autres, des problèmes de taux, de formation (transfert de technologie), des moyens de communication, des liens historiques et, dans une moindre mesure, de la réciprocité dans les échanges d'affaires. Cependant, il semble y avoir suffisamment d'indications quant à la possibilité de réduire le niveau actuel de sortie des devises du continent par une augmentation correspondante de la rétention dans le secteur des assurances et de la réassurance. A ce propos, il faudrait poursuivre les efforts visant à renforcer les regroupements régionaux et sous-régionaux, à réexaminer la structure des traités des compagnies africaines, à susciter ou même exiger des nouvelles compagnies une base financière plus solide (pour qu'elles ne deviennent pas de simples boîtes à lettres par lesquelles se ferait le transfert des rares devises étrangères), et à encourager les compagnies déjà existantes à développer leurs réserves pour leur permettre de conserver plus de primes.

La Société Africaine de Réassurance est bien placée pour stimuler un tel développement en collaboration avec les sociétés individuelles, nationales, sous-régionales et régionales. Avec la coopération des autorités monétaires des Etats membres et grâce aux facilités disponibles au niveau des différentes chambres de compensation sous-régionales et régionales, des échanges d'affaires en assurance et réassurance plus importants pourraient avoir lieu dans le continent, mais seulement à condition de ne pas confondre une plus grande capacité africaine de souscription et de rétention avec une alternative de moindre valeur dans un marché international de plus en plus difficile.

Même avec sa modeste capacité financière et sa compétence technique actuelles, l'Africa Re peut souscrire des parts beaucoup plus importantes de la grande majorité des traités africains I.A.R.D. et pratiquement au moins 10 à 20% de tous les traités africains de la branche Vie. Cela étant, la Société projette d'accélérer une initiative qui a déjà été prise et dont l'objet est d'augmenter sa participation dans les traités de la plupart des compagnies africaines sur une base d'offres et d'acceptations volontaires. Il est évident que le succès d'une telle initiative dépendra, entre autres facteurs, de la vigueur de la Société tant aux niveaux technique, professionnel que financier.

Le double objectif de l'Africa Re de parvenir à la perfection dans le domaine professionnel et d'assurer la rentabilité de ses opérations sera poursuivi sans relâche. Cependant pour y arriver, il faudra à la Société le soutien continu tant de ses cédantes, ses actionnaires et ses associés que de son personnel,

sa Direction et son Conseil d'administration.

RESULTATS DE L'ANNEE DE SOUSCRIPTION 1982

Conformément au système comptable de la Société les résultats de l'année de souscription 1982 ont été déterminés pour chaque branche d'affaires à la fin de 1984, c'est à dire au bout de trois exercises pendant lesquels ladite année de souscription est restée ouverte pour permettre la réception et la prise en considération des comptes tardifs.

Il n'y a pas eu de changement au niveau du mode de calcul des réserves au titre des sinistres en suspens. Cependant, après analyse de l'évolution de la sinistralité de 1978 à ce jour, il a été jugé prudent d'augmenter légèrement la réserve des portefeuilles I.A.R.D. pour la porter à un niveau réaliste. Ainsi les réserves pour les branches Incendie et Accident au titre de l'année de souscription 1982 close en 1984 ont été relevées de 5% et celles des branches Maritime et Aviation de 7%. Cette décision a eu pour effet d'augmenter les réserves de US$1.955.000, montant qui aurait été transféré au compte des pertes et profits si la Société avait appliqué en 1984 les même taux de calcul des réserves qu'en 1983.

Après avoir fait face aux obligations contractées dans les traités passés avec les partenaires de la Société et constitué des réserves appropriées pour les sinistres en suspens au titre de l'année de souscription en question, il s'est dégagé un profit de US$2.201.770 (1981—US$3.531.473) qui a été porté au compte des pertes et profits.

RESULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 1984

Les détails chiffrés des transactions techniques sont présentés dans le compte des résultats techniques. L'encaissement de primes au titre de l'exercice financier 1984 net des rétrocessions s'est élevé à US$36.533.546 (1983—US$41.298.917). Après déduction des charges de souscription, soit US$33.356.340 (1983—US$28.140.240), l'excédent net enregistré par la Société s'établit à US$3.177.306 (1983—US$13.158.677). La réserve et le fonds de réassurance reportés des exercices précédents totalisent US$23.269.283, tandis que le montant reporté à nouveau au 31 Décembre 1984 au titre de ces deux fonds s'élève à US$23.880.231

Les réserves des années 1978-1981, déjà closes, ont été réévaluées à la lumière des dépôts chez les cédantes et de toutes les autres informations sur les sinistres en suspens dont dispose la Direction. Cette réévaluation s'est traduite par une augmentation de ces réserves de US$1.000.000, montant qui autrement aurait été transféré au compte des pertes et profits.

Par ailleurs, la somme de US$300.136 a été transférée du fonds de la branche Vie au compte des pertes et profits. Ce montant a été déterminé grâce à une évaluation appropriée dudit fonds. Il s'est dégagé de ces opérations au niveau du compte des résultats techniques un solde global de US$2.566.358 pour toutes les années de souscription closes, montant qui a été porté au compte des pertes et profits.

Le produit des placements et les autres revenus se sont élevés à US$1.118.577 (1983—US$820.518). D'autres débours d'un montant total de US$3.186.682 (1983—US$4.902.289) ont également été effectués. Il en résulte un profit net de US$498.307 (1983—US$342.131) pour l'exercice financier 1984.

Membres de la Direction de l'Africa Re

Personnel du Siège de l'Africa Re posant avec les anciens D.G., D.G.A. et le nouveau D.G. de l'AFRICA RE

Autres Activites

Bureaux régionaux

Au cours de l'année 1984, le nombre des bureaux régionaux de la Société est resté le même, mais des études préliminaires sur la faisabilité d'un troisième bureau sont en cours.

Relations avec les autres organisations

L'Africa Re a participé en 1984 aux activités d'autres organisations en tant que membre, membre associé ou observateur. Son statut au sein de ces organisations est resté le même qu'au cours des années précédentes.

Organisations	Statut
1. Organisation des Assurances Africaines (O.A.A.)	*Membre* *Membre du Comité Exécutif*
2. Fédération des Assureurs et Réassureurs Afro-Asiatiques (FAIR)	*Membre*
3. Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.)	*Observateur*
4. Association des Institutions Africaines de financement du Dévelopment (A.I.A.F.D.)	*Observateur*

Questions relatives au personnel

La première équipe dirigeante de la Société composée de MM. Edward Mensah, Directeur général et Chef exécutif, Kabisi pene Yemba-Milanga, Directeur général adjoint et du Dr. Nabil Sedra Mohareb, Secrétaire général a quitté l'Africa Re au cours de l'année. Une nouvelle Direction ayant comme membres M. Eyessus W. Zafu, Directeur général, Chef exécutiff, M. Ahmed Elnoman Abdella Elsanusi, Directeur général adjoint et M. Bakary Kamara, Secrétaire général, a été nommée. Ces derniers ont respectivement pris fonction le 1er Août, le 21 Août et le 10 Septembre 1984. A la fin de l'exercice financier en revue la Société employait 107 personnes réparties entre le Siège (72) les bureaux régionaux de Casablanca (19) et de Nairobi (16) en plus des 3 membres de la Direction mentionnés ci-dessus. Cet effectif s'est accru dans l'absolu de 4 unités en 1984 par rapport à 1983.

Le tableau ci-après donne la répartition du personnel selon la catégorie et le pays d'origine.

EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31-12-84 PAR PAYS ET PAR CATEGORIE

Pays	Professionnels	Services Généraux	Manuels	TOTAL AU	
				31.12.84	31.12.83
Algérie	1	—	—	1	1
Angola	1	—	—	1	1
Bénin	1	2	—	3	3
Cameroun	1	—	—	1	2
Congo	—	—	—	—	1
Ethiopie	1	—	—	1	2
Ghana	6	1	1	8	9
Kenya	1	9	3	13	8
Ile Maurice	1	—	—	1	1
Maroc	2	9	3	14	13
Nigéria	9	35	12	56	50
Sénégal	1	—	—	1	1
Sierra Leone	1	—	—	1	1
Tanzanie	1	—	—	1	1
Togo	2	1	—	3	4
Ouganda	2	—	—	2	4
Zambie	—	—	—	—	1
Total	31	57	19	107	103

Les trois membres de la Direction ne sont pas inclus dans ce tableau.

Suite à la décision du Conseil de faire du Fonds de prévoyance une entité séparée, il a été ouvert un compte dans lequel tous les actifs et passifs de la nouvelle entité ont été passés. Des livres séparés ont été tenus et le commissaire aux comptes en a effectué la vérification dont les conclusions sont contenues dans les comptes de l'exercice financier, conformément aux statuts du Fonds.

ADHESION A LA SOCIETE

La Société n'a pas connu de nouvelles adhésions durant l'exercice 1984. Le nombre des Etats membres est toujours de 36 ainsi que la Banque Africaine de Développement. Cependant, à l'invitation de l'Honorable Ministre des Finances du Zimbabwe, une délégation s'est rendue dans ce pays et a discuté de questions portant sur la coopération entre l'Africa Re et la Zimbabwe Reinsurance Corporation ainsi que les modalités d'une éventuelle adhésion du Zimbabwe à l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance.

Bien qu'aucun engagement définitif n'ait été reçu à la fin de l'année, la Direction de la Société a bon espoir que le pays en question et même tous les autres Etats membres de l'O.U.A. auxquels des actions ont été allouées se joindront, le moment venu, à l'Africa Re.

ASSEMBLEE GENERALE

A la suite des contacts pris par la Société et sur invitation du gouvernement militaire fédéral du Nigéria, l'Assemblée générale a tenu sa 6ème Réunion annuelle ordinaire à Lagos les 19 et 20 Juillet 1984. La cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence du Ministre Fédéral des Finances du Nigéria. A cette occasion, 25 Etats et la Banque Africaine de Développement détenant 80,91% des voix étaient représentés. L'Angola, le Cap Vert et des organisations internationales telles que la CICA et la WAICA, ainsi que plusieurs compagnies rétrocessionnaires et cédantes africaines y ont assisté en qualité d'observateur.

L'Assemblée générale a approvouvé le rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 1983 et les comptes clos au 31 Décembre 1983. Elle a en outre examiné un certain nombre de questions comprenant notamment le point sur l'application des résolutions relatives à l'allocation d'actions du capital de la Société aux Etats non membres, à la nécessité d'un appui gouvernemental en vue du recouvrement des primes de réassurance et au capital social, aux opérations techniques et aux charges administratives.

L'Assemblée générale a enfin décidé de reconduire à titre exceptionnel aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société le cabinet d'expertise comptable Z. Hassan, H. Hassan & Co. (Egypte), en vue de lui permettre d'achever l'étude entreprise sur les voies et moyens de réduire la perte de change.

Les Représentants du Tchad, de l'Ethiopie, du Sénégal et de la Tunisie ont été élus au Comité des Résolutions de la 7ème Réunion Annuelle qui se tiendra, sur l'aimable invitation des autorités tanzaniennes, à Arusha.

Le texte des Résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de ladite réunion est joint en Annexe II à ce rapport.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 1984, le Conseil d'administration a tenu trois réunions aux dates et lieux ci-après indiqués:

Réunions	Dates	Lieux
28ème	23 au 25 Mai	Nairobi, Kenya
29ème	16 et 17 Juillet	Lagos, Nigéria
30ème	05 et 06 Novembre	Lagos, Nigéria

Outre l'appréciation des progrès réalisés par la Société et la définition d'une stratégie globale, l'attention du Conseil a été portée sur un certain nombre de questions importantes dont celles portant sur l'octroi d'une aide au logement au personnel Nigérian en poste au Siège et la compression des dépenses administratives afin de les mettre en harmonie avec les objectifs et les moyens de la Société. Le Conseil a par ailleurs décidé du relèvement de la cotisation de la Société et du personnel au Fonds de Prévoyance à, respectivement, 14% et 7% du salaire de base. L'adhésion au Fonds de Prévoyance a été rendue obligatoire pour tout le personnel permanent à compter du 1er Janvier 1984.

Au cours de sa 28ème réunion, il a procédé à la nomination de Messieurs Eyessus W. ZAFU Directeur général (Ethiopie) et Ahmed Elnoman Adbellah ELSANUSI Directeur général adjoint (Soudan). La 29ème réunion a vu la désignation de M. Bakary KAMARA au poste de Secrétaire général (Mauritanie).

La composition du Conseil est demeurée inchangée, à l'exception de la nomination de M. Mohamed Ould Haroun (Mauritanie) en remplacement de M. A.E. Bilal (Somalie) en qualité de suppléant à M. Issad (Algérie), et de M. A.T. Kaminchia (Kenya) en remplacement de M.F.T. Nyammo (Kenya) en qualité de suppléant à M. Konie (Zambie).

6 ème Assemblée Générale, Lagos, Nigéria, Juillet 1984

PRINCIPAUX POINTS DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 1984

		1984 US$	1983 US$
	Compte des Résultats Techniques		
1.	Encaissement total de primes brutes souscrites en 1984 au titre des années de souscription 1978 à 1984	47.088.500	52.551.375
2.	Primes brutes retenues en 1984 au titre des années de souscription 1978 à 1984	36.533.545	41.298.917
3.	Charges nettes (sinistres, commissions et charges diverses)	33.356.240	28.140.240
4.	Fonds de réserve au 31 Décembre 1984	12.100.000	9.424.569
5.	Fonds de réassurance au 31 Décembre 1984	10.984.910	13.086.234
6.	Profit enregistré sur compte technique	2.566.358	4.423.902
	Placements et Produits de ces Placements		
7.	Placements à court terme	4.918.976	3.922.077
8.	Produits des placements et intérêts	491.739	334.592
	Compte des Pertes et Profits		
9.	Frais relatifs aux Réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	309.154	444.572
10.	Autres frais généraux	3.137.351	3.036.836
11.	Réserve générale et résultat reporté au 31 Décembre 1984	(189.765)	(688.072)
12.	Profit de l'exercice	498.307	342.131

Etats financiers de l'exercice au 31 Décembre 1984 et Rapport des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice.

Les Etats financiers de l'exercice au 31 Décembre 1984, les notes relatives à l'origine et à l'utilisation des ressources financières ainsi que le Rapport des Commissaires aux Comptes y afférent sont présentés dans les pages qui suivent.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Aux Membres de la Société Africaine de Réassurance

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de la Société Africaine de Réassurance et selon les règles de gestion financière de la Société, nous avons examiné les états financiers ci-joints de la Société Africaine de Réassurance pour l'exercice 1984 qui comprennent le bilan, le compte des pertes et profits, le compte des résultats techniques, le tableau de financement et les notes annexes numérotées de 1 à 17. Notre examen, effectué selon les normes de révision généralament admises, a comporté des contrôles par sondage des livres comptables et toutes les autres vérifications que nous avons considérées nécessaires d'effectuer en la circonstance. Nous avons obtenu toutes les informations et les explications que nous avons jugées nécessaires à cet effet.

Les états financiers sont en accord avec les livres comptables, lesquels, ont été tenus de manière correcte.

A notre avis, les états financiers sus-mentionnés donnent respectivement une image sincère de la situation financière de la Société Africaine de Réassurance au 31 Décembre 1984, des résultats de ses opérations, de l'origine et de l'utilisation des fonds pour l'exercice clos à cette date, établis conformément aux principes comptables généralement admis.

Z. Hassan, H. Hassan & Co.
Experts Comptables

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
BILAN AU 31 DECEMBRE 1984

	Note	1984 US $	1984 US $	1983 US $	1983 US $
UTILISATION DES RESSOURCES:					
Immobilisations	3		519,882		624.983
Placements	4		4.918.976		3.922.077
Actif à court terme:					
Comptes courants débiteurs sur opérations de réassurance	5	14.009.560		13.270.381	
Dépôts chez les cédantes	6	32.265.452		31.149.878	
Débiteurs divers, intérêts acquis et charges payées d'advance	7	276.200		403.942	
Banque et caisse	8	4.261.344		2.124.245	
		50.812.556		46.948.446	
A déduire: Passif à court terme:					
Comptes courants créditeurs sur opérations de réassurance	9	14.628.129		11.792.017	
Dépôts dus aux rétrocessionnaires		13.082.125		11.750.597	
Autres créanciers, charges et Provisions	10	986.015		1.470.161	
		28.696.269		25.012.775	
			22.116.287		21.935.671
			27.555.145		26.482.731
FINANCEMENT:					
CAPITAL			10.000.000		10.000.000
Capital libéré	11		4.660.000		4.660.000
Réserve générale et report à nouveau	12		(189.765)		(688.072)
			4.470.235		3.971.928
Fonds de Réserve	1f & 15		12.100.000		9.424.569
Fonds de Réassurance	1f & 15		10.984.910		13.086.234
			27.555.145		26.482.731

COME SIMBANANIYE Président

EYESSUS W. ZAFU Directeur Général

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

COMPTE DES PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1984

	1984		1983	
	US $	US $	US $	US $
Transferts du comptes des Résultats techniques				
Incendie et Accident	1.011.936		2.581.618	
Maritime et Aviation	1.254.286		1.842.284	
Vie	300.136		—	
		2.566.358		4.423.902
Revenus non crédités à d'autres comptes:				
Produits des placements	491.739		334.592	
Intérêts sur dépôts de réassurance	626.838		485.926	
		1.118.577		820.518
		3.684.935		5.244.420
Charges non imputées au compte des résultats techniques:				
Frais relatifs aux réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administation	309.154		444.572	
Prévision pour rémun. des commissaires aux comptes	50.000		50.000	
Amortissements	112.690		124.754	
Perte de change	2.714.784		4.282.963	
		3.186.628		4.902.289
Profit net de l'exercice		498.307		342.131
Solde reporté de l'exercice précédent		(1.249.668)		(1.591.799)
Report a nouveau à la clôture		(751.361)		(1.249.668)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

COMPTE DES RESULTATS TECHNIQUES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1984

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	1984 US $	1983 US $
Revenus de souscription:					
Primes brutes	30.187.376	16.251.021	650.103	47.088.500	52.551.375
A déduire: Primes rétrocédées	6.901.565	3.653.389	—	10.554.954	11.252.458
Primes nettes	23.285.811	12.597.632	650.103	36.533.546	41.298.917
Charges de souscription:					
Sinistres	11.989.470	5.585.663	164.830	17.739.963	11.687.712
Commissions	7.524.105	3.494.839	111.636	11.130.580	12.603.200
Primes-Excédent de Sinistre	409.001	195.691	—	604.692	308.000
Charges	537.909	204.846	899	743.654	504.492
Frais de gestion	2.040.962	976.521	119.868	3.137.351	3.036.836
	22.501.447	10.457.560	397.233	33.356.240	28.140.240
Excédent des revenus sur les charges	784.364	2.140.072	252.870	3.177.306	13.158.677
Fonds de réserve et de réassurance au 1er Janvier 1984	11.680.155	10.707.843	881.285	23.269.283	14.534.508
	12.464.519	12.847.915	1.134.155	26.446.589	27.693.185
A déduire: Fonds de réserve et de Réassurance au 31 Décembre 1984	11.452.583	11.593.629	834.019	23.880.231	23.269.283
Transferts au compte des pertes et profits.	1.011.936	1.254.286	300.136	2.566.358	4.423.902

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1984

	1984		1983	
	US $	US $	US $	US $
Ressources:				
Résultat net de l'exercice	498.307		342.131	
Cessions d'immobilisations	32.358		3.529	
		530.665		345.660
Ajustement d'éléments n'entrainant pas de mouvements de fonds:				
Amortissements		112.690		123.588
		643.355		469.248
Autres ressources:				
Fonds de réserve	2.675.431		2.416.507	
Fonds de réassurance	(2.101.324)		5.559.790	
		574.107		7.976.297
		1.217.462		8.445.545
Emplois:				
Acquisitions d'immobilisations	39.947		386.324	
Versement de dividendes	22.500		271.000	
		62.447		657.324
		1.155.015		7.788.221
A déduire (ajouter):Mouvements de l'actif et du passif à court terme:				
Comptes courants débiteurs sur opérations de réassurance	(739.179)		(2.261.542)	
Dépôts chez les cédantes	(1.115.574)		(6.624.741)	
Débiteurs divers, intérêts acquis et charges payées d'avance	127.742		200.083	
Comptes courants créditeurs sur opérations de réassurance	2.836.112		851.552	
Dépôts dus aux rétrocessionnaires	1.331.528		1.130.590	
Autres créanciers, charges et provisions	(461.646)		(431.021)	
		1.978.983		(7.135.079)
		3.133.998		653.142
Représenté par:				
Mouvements des placements et des liquidités nettes:				
Placements		996.899		(32.456)
Banque et caisse		2.137.099		685.598
		3.133.998		653.142

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS 1984

1. Principes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par la Société pour la préparation de ses états financiers sont les suivantes:-

(a) **Immobilisations**
Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

(b) **Amortissements**
Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées de vie estimées des immobilisations; les taux annuels des amortissements sont:

Immobilisations	*Taux d'amortissement annuels*
Biens immobiliers	2% ou amortissement sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans.
Mobilier, installations et équipements	de 12½ á 33 1/3%
Matériel de transport	25%

(c) **Conversion des devises**

(i) Les comptes de la Société sont tenus en dollars US. Les créances et dettes libellées en devises autres que le Dollar US sont converties en Dollar US sur la base des taux de change en vigueur au moment de l'établissement du bilan.

(ii) Les transactions libellées en devises autres que le Dollars US sont converties sur la base des taux de change en vigueur au début de chaque trimestre.

(iii) Les différences de change (gains ou pertes) faisant suite à des règlements monétaires ou à des conversions d'actifs ou de passifs aux taux de change de fin d'année sont normalement portées au compte des pertes et profits. Les différences de change sur les dépôts chez les cédantes et sur les dépôts détenus par la Société au titre des années de souscription non encore closes sont débitées (lorsqu'il s'agit d'une perte de change) ou créditées (dans le cas d'un gain) aux "fonds de réassurance." *Mais dans le cas d'une perte* de change sur des dépôts de réassurance, le montant de la perte à débiter aux fonds de réassurance est maintenu dans les limites de l'excédent de souscription estimé qui a été crédité aux fonds de réassurance, après avoir prévu une marge raisonnable pour les fluctuations défavorables de ratio de sinistres et prévu également des excédents de souscriptions raisonnables. Si après avoir tenu compte de ces facteurs, les fonds de réassurance n'arrivent pas à absorber la perte de change sur les dépôts de réassurance des années de souscription non encore closes, le solde de cette perte de change est porté dans le compte des pertes et profits de l'année en cours.

(d) **Placements**

Les placements à court terme (valeurs mobilières) sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur du marché à la date du bilan. Les placements à long terme (valeurs mobilières) sont évalués au prix de revient sauf en cas de baisse prolongée du cours sur plusieurs exercices, auquel cas une provision pour dépréciation est constituée.

(e) **Débiteurs**

Les comptes de débiteurs sont présentés déduction faite des provisions spécifiques pour risque d'irrécouvrabilité.

(f) **Compte de résultats techniques, fonds de réassurance et fonds de réserve.**

Les comptes techniques reçus des sociétés cédantes durant l'exercice sont enregistrés dans les livres de la Société au cours du même exercice. Les comptes des résultats techniques sont tenus sur la base de l'année de souscription et restent ouverts pendant une période de trois ans au cours de

laquelle l'excédent des revenus sur les charges est reporté dans le "fonds de réassurance." Pour chaque année de souscription, à la fin de la période de trois ans, lorsque les comptes techniques sont clos, le fonds de réassurance est viré dans les comptes de revenus de l'année correspondante et un "fonds de réserve" est constitué pour faire face aux sinistres en cours. Le niveau du fonds de réserve est reconsidéré en suite à la fin de chaque année et les ajustements jugés nécessaires effectués.

Comme cela a été indiqué dans la note 1(c) relative aux conversions, les fonds de réassurance reportés du compte des résultats techniques sont débités ou crédités de la différence de change (perte ou gain) enregistrée sur les dépôts de réassurance des années de souscription non encore closes. Cette différence de change (perte ou gain) est débitée ou créditée de nouveau au compte des pertes et profits au moment du report des fonds de réassurance au compte des résultats technique à la troisième année.

2. Assurance Vie

Seules les cessions Vie reçues à la date de clôture de l'exercice financier ont été incluses dans les comptes en revue. Considérant que le gros des affaires Vie cédées à l'Africa Re est basé sur la prime technique, une évaluation des engagements dans la branche Vie pour les années de souscription 1978 à 1982 a été faite au 31 Décembre 1984. Un fonds de réserve a été créé et les excédents de soucription dans cette branche au titre des années en question ont été transférés au compte des pertes et profits de 1984. Quant aux années de souscription 1983 et 1984 non encore closes, leurs excédents de souscription ont été portés dans le fonds de réassurance.

3. Immobilisations

Le montant de US$519.882 figurant au bilan s'analyse comme suit:

	Biens immobiliers US$	Mobilier installation et équipement US $	Matériel de transport US $	Total US $
Valeur brute au 1er Janvier 1984	380.870	654.215	105.744	1.140.829
Acquisitions de l'exercice	4.507	35.440	—	39.947
Cessions de l'exercise	(31.643)	(9.760)	—	(41.403)
	353.734	679.895	105.744	1.139.373
Amortissements cumulés au 1er Janvier 1984	10.436	434.304	71.106	515.846
Dotations de l'exercice	7.579	86.236	18.875	112.690
Reprise sur cessions de l'exercice	(1.371)	(7.674)	—	(9.045)
Amortissements cumulés au 31 Décembre 1984	16.644	512.866	89.981	619.491
Valeur nette comptable au 31 Décembre 1984	337.090	167.029	15.763	519.882
Valeur nette comptable au 31 Décembre 1983	370.434	219.912	34.638	624.983

4. Placements

Le total de ce poste, soit US$4.918.976 s'analyse comme suit:

	1984 US $	1983 US $
Dépôts à terme	3.898.976	2.902.077
Souscription dans SHELTER-AFRIQUE	1.020.000	1.020.000
	4.918.976	3.922.077

La souscription au capital de "Shelter-Afrique" à la fin de l'année est évaluée au coût d'origine, sa valeur vénale n'étant pas disponible.

5. Comptes courants débiteurs sur opérations de réassurance

Le solde de US$14.009.560 correspond à des sommes en comptes dues à la Société et s'analyse comme suit:

A—Sociétés cédantes:	1984 US$	1983 US$
Afrique du Nord	2.370.787	2.809.333
Afrique de l'Est	935.284	1.154.802
Afrique Centrale	1.586.193	1.519.635
Afrique de l'Ouest	8.169.659	6.762.441
Autres régions du monde	932.430	936.969
	13.994.353	13.183.180
B—Rétrocessionnaires	15.207	87.201
	14.009.560	13.270.381

6. Dépôts chez les cédantes:

Il s'agit des fonds retenus par les sociétés cédantes conformément aux traités et comprennent des dépôts au titre des risques en cours (primes émises non acquises) et des sinistres en suspens. Le total de US$32.265.452 se décompose comme suit:

	1984 US $	1983 US $
Afrique du Nord	20.156.141	17.222.614
Afrique de l'Est	2.010.790	1.818.774
Afrique Centrale	5.077.413	5.575.020
Afrique de l'Ouest	2.409.698	2.671.571
Autres régions du monde	2.611.410	3.861.899
	32.265.452	31.149.878

7. Débiteurs divers, intérêts acquis et charges payées d'avance

Le total de US$276.200 s'analyse comme suit:

	1984 US $	1983 US $
Intérêts acquis	69.517	29.875
Personnel	127.831	138.942
Autres débiteurs et charges payées d'avance	78.852	235.125
	276.200	403.942

8. Banque et caisse

Ce poste s'analyse comme suit:-

	1984 US $	1983 US $
Banque	4.259.791	1.990.204
Dépôt banc. au titre du fonds de Prévoyance	—	131.743
Caisse	1.553	2.298
	4.261.344	2.124.245

Est inclus dans le solde de ce compte un montant de US$2.054.626 représentant un dépôt temporaire à court terme en monnaies africaines dont il est attendu la conversion en US dollars par les autorités locales.

9. Comptes courants créditeurs sur opérations de réeassurance

Ce poste, composé de soldes dus à des compagnies s'analyse comme suit:-

	1984 US $	1983 US $
A—Compagnies Cédantes		
Afrique du Nord	4.336.373	2.474.732
Afrique de l'Est	481.711	434.317
Afrique Centrale	756.696	1.433.327
Afrique de l'Ouest	1.309.410	1.195.418
Autres régions du monde	2.204.367	1.314.288
	9.088.557	6.852.082
B—Rétrocessionnaires	5.539.572	4.939.935
	14.628.129	11.792.017

10. Autres créances, charges à payer et provisions

Le solde de US$986.015 s'analyse comme suit:

	1984 US $	1983 US $
Contribution au fonds de Prévoy. (A&B)	—	142.812
Provision pour indemn. de fin de service	11.703	305.754
Autres créanciers et provisions	855.292	832.362
Charges à payer	119.020	189.233
	986.015	1.470.161

11. Capital Actions et Capital libéré

Le capital autorisé s'élève à US$15.000.000. De ce montant un total de US$10.000.000 est initialement disponible pour souscription, dont US$9.320.000 ont été effectivement souscrits. 50% du capital souscrit ont été appelés et libérés à la fin de 1982. Les 50% restants seront appelés à la demande de la Société. Le solde de US$4.660.000 figurant au bilan au 31 Décembre 1984 s'analyse comme suit:

	1984 US $	1983 US $
Capital à souscrire	10.000.000	10.000.000
Capital non souscrit	680.000	680.000
Capital souscrit	9.320.000	9.320.000
A déduire: Capital non appelé	4.660.000	4.660.000
Capital appelé et libéré	4.660.000	4.660.000

12. Réserve Générale et report à nouveau

Le solde est ainsi constitué:

	1984 US $	1983 US $
Réserve générale	561.596	561.596
Solde du compte des pertes et profits à reporter (Perte)	(751.361)	(1.249.668)
Solde reporté (Perte)	(189.765)	(688.072)

13. Compte des résultats techniques et fonds de réassurance et de réserve.

Le compte des résultats techniques est constitué des charges et produits enregistrés au cours de l'exercice au titre des années de souscription déjà "closes" (c'est-à-dire 1978, 1979, 1980 et 1981), des charges et des produits relatifs à l'année de souscription close au cours de cet exercice (c'est-à-dire 1982) et des charges et produits relatifs aux années de souscription non encore closes (1983 et 1984).

Pour les années de souscription déjà closes et celle qui l'a été au cours de cet exercice, un fonds de réserve est constitué pour faire face aux sinistres en cours tandis que pour les années non encore closes les résultats de souscription sont virés dans le fonds de réassurance. Les trois tableaux ci-après présentent les résultats de chacune de ces trois catégorie de comptes:

i. **Comptes des années de souscription 1978 à 1981 (closes au cours des 4 dernières années).**

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	Total US $
Revenus de souscription:				
Primes brutes	2.730.934	1.297.686	49.670	4.078.290
A déduire: Rétrocessions de primes	76.428	357.133	—	433.561
	2.654.506	940.553	49.670	3.644.729
Charges de souscription:				
Sinistres	2.510.095	1.689.628	38.167	4.237.890
Commissions	685.509	122.747	18.712	826.968
Charges	5.440	14.370	40	19.850
	3.201.044	1.826.745	56.919	5.084.708
Excédent des revenus sur les charges	(546.538)	(886.192)	(7.249)	(1.439.979)
A ajouter: Fonds de réserve au 1er Janvier 1984	4.219.000	4.657.000	548.569	9.424.569
	3.672.462	3.770.808	541.320	7.984.590
A déduire: Fonds de réserve au 31 Décembre 1984	3.600.000	3.700.000	320.000	7.620.000
Solde des opérations de souscription viré au compte des pertes et profits	72.462	70.808	221.320	364.590

ii. **Comptes de l'année de souscription 1982 (close durant l'exercice 1974).**

Les revenus cumulés de l'année de souscription 1982 sur la période de 3 ans s'achevant le 31 Décembre 1984 s'analysent comme suit:-

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	Total US $
Revenus de souscription:				
Primes brutes	25.010.661	16.812.390	626.263	42.449.314
A déduire: Rétrocessions de Primes	5.874.121	2.704.142	—	8.578.263
	19.136.540	14.108.248	626.263	33.871.051
Charges de souscription:				
Sinistres	8.116.526	4.497.766	204.238	12.818.530
Commissions	6.259.532	4.386.042	110.386	10.755.960
Primes excédent de sinistres	258.378	130.591	—	388.969
Autres charges	343.452	166.178	4.814	514.444
Frais de gestion	1.769.177	894.193	48.008	2.711.378
	16.747.065	10.074.770	367.446	27.189.281

Excédent des revenus sur les charges:	2.389.475	4.033.478	258.817	6.681.770
A déduire: Fonds de réserve au 31 Décembre 1984	1.450.000	2.850.000	180.000	4.480.000
Solde viré au compte des pertes et Profits	939.475	1.183.478	78.817	2.201.770

iii. **Comptes des années de souscription 1983 et 1984 (non encore closes)**

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	Total US $
Revenus de souscription:				
Fonds reportés au titre de l'année de souscription 1983	3.920.178	1.069.182	119.847	5.109.207
Primes brutes	22.124.373	13.046.884	534.282	35.705.539
	26.044.551	14.116.066	654.129	40.814.746
A déduire: Rétrocessions de Primes	5.719.495	3.037.759	—	8.757.254
Primes nettes	20.325.056	11.078.307	654.129	32.057.492
Charges de souscription:				
Sinistres	5.723.465	1.792.961	110.412	7.626.838
Commissions	5.342.357	2.916.015	89.012	8.347.384
Primes-excédent de sinistres	409.001	195.691	—	604.692
Charges	406.688	153.488	818	560.994
Frais de gestion	2.040.962	976.522	119.868	3.137.352
	13.922.473	6.034.677	320.110	20.277.260
Solde transféré au fonds de réassurance	6.402.583	5.043.630	334.019	11.780.232
S'analysant par année de souscription:				
Année de souscription 1983	3.818.287	4.200.580	221.363	8.240.230
Année de souscription 1984	2.584.296	843.050	112.656	3.540.002
Fonds de réassurance total à reporter au 31 Décembre 1984	6.402.583	5.043.630	334.019	11.780.232

14. Fonds de réassurance et de réserve au 1er Janvier 1984

Ce poste s'analyse comme suit:-

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	Total US $
A—Réserve au titre des années de souscription 1978-81	4.219.000	4.657.000	548.569	9.424.569
B—Fonds de réassurance au titre des années de souscription 1982 et 1983	7.461.155	6.050.844	332.715	13.844.714
Total	11.680.155	10.707.844	881.284	23.269.283

15. Fonds de réassurance et de réserve au 31 Décembre 1984

Ce poste s'analyse comme suit:-

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	Total US $
A—Fonds de réserve				
Réserve au titre des années de souscription 1978-81	3.600.000	3.700.000	320.000	7.620.000
Réserve au titre de l'année de souscription 1982	1.450.000	2.850.000	180.000	4.480.000
	5.050.000	6.550.000	500.000	12.100.000
B—Fonds de réassurance				
Fonds de réassurance de l'année de souscription 1983	3.818.287	4.200.580	221.363	8.240.230
Fonds de réassurance de l'année de souscription 1984	2.584.296	843.050	112.656	3.540.002
	6.402.583	5.043.630	334.019	11.780.232
Perte de change sur dépôt de réassurance de l'année de souscription 1983				(721.552)
Perte de change sur dépôt de réassurance de l'année de souscription 1984				(73.770)
				10.984.910
				23.084.910

16. Fonds de prévoyance du personnel

En 1984, le fonds de Prévoyance est devenu une entité juridiquement indépendante, gérée par un comité dont les membres sont choisis parmi le personnel. En conséquence, l'actif et le passif dudit Fonds qui étaient jusque là inclus dans les comptes de l'Africa RE ont été transférés à la nouvelle entité.

Le Fonds est alimenté par les contributions (A) du Personnel et (B) de la Société, soit respectivement 7% et 14% du salaire de base des employés. A la fin des services d'un membre auprès de la Société, celui-ci perçoit le montant cumulé de sa contribution et celui de la Société en plus des interêts produits par ces deux contributions.

Des livres séparés sont tenus pour le Fonds dont les états financiers annuels sont vérifiés par le Commissaire aux comptes de la Société.

Le montant transféré au Fonds de Prévoyance représentant les contributions cumulées du Personnel et de la Société au titre de la période 1978 à 1983 ainsi que les intérêts produits par celles-ci est de $381.800. Les contributions A et B au titre de 1984 s'elevent a 207.100. Le tableau ci-après donne le détail des chiffres avancés ci-dessus.

	Personnel contribution A US$	Société contribution B US$	Total US$
—Contributions cumulées 1978-83 (Plus intérêts rapportés par ces contributions)	38.200	343.600	381.800
Contributions de 1984	69.000	138.100	207.100
Ajustement effectué en 1984 au titre des années précédentes	—	(11.700)	(11.700)
	107.200	470.000	577.200

17. Frais de gestion

Les frais de gestion ont été répartis sur les différentes branches proportionnellement aux primes, mais entièrement imputés à la dernière année de souscription 1984.

ETAT DES SOUSCRIPTIONS ET DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 1984

ANNEX 1

Capital autorisé US$15.000.000

Membres	Capital à souscrire: Nombre d'actions	Capital à souscrire: Montant	Montant non souscrit	Montant souscrit	Portion appelée (50% souscrit)	Montant libéré	Droit de vote
1. Algérie	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000	6.44
2. Bénin	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	1.07
3. Burkina Faso	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	1.07
4. Burundi	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	1.07
5. Cameroun	30	300.000	—	300.000	150.000	150.000	3.22
6. Rep. Centrafricaine	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	1.07
7. Chad	12	120.000	—	120.000	60.000	60.000	1.29
8. Congo	13	130.000	—	130.000	65.000	65.000	1.40
9. Egypte	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000	6.44
10. Ethiopie	28	280.000	—	280.000	140.000	140.000	3.00
11. Gabon	16	160.000	—	160.000	80.000	80.000	1.72
12. Gambie	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	1.07
13. Ghana	33	330.000	—	330.000	165.000	165.000	3.54
14. Guinée	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	1.07
15. Guinéa Bissau	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	1.07
16. Côte d'Ivoire	25	250.000	—	250.000	125.000	125.000	2.68
17. Kenya	26	260.000	—	260.000	130. 00	130. 00	2.79
18. Libéria	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	1.07
19. Libye	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000	6.44
20. Mali	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	1.07
21. Mauritanie	12	120.000	—	120.000	60.000	60.000	1.29
22. Ile Maurice	14	140.000	—	140.000	70.000	70.000	1.50
23. Maroc	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000	6.44
24. Niger	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	1.07
25. Nigéria	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000	6.44
26. Sénégal	21	210.000	—	210.000	105.000	105.000	2.25
27. Sierra Léone	13	130.000	—	130.000	65.000	65.000	1.40
28. Somalie	12	120.000	—	120.000	60.000	60.000	1.29
29. Soudan	30	300.000	—	300.000	150.000	150.000	3.22
30. Swaziland	11	110.000	—	110.000	55.000	55.000	1.18
31. Tanzanie	24	240.000	—	240.000	120.000	120.000	2.58
32. Togo	11	110.000	—	110.000	55.000	55.000	1.18
33. Tunisie	25	250.000	—	250.000	125.000	125.000	2.68
34. Ouganda	22	220.000	—	220.000	110.000	110.000	2.36
35. Zaire	19	190.000	—	190.000	95.000	95.000	2.04
36. Zambie	34	340.000	—	340.000	170.000	170.000	3.65
37. Banque Africaine de Développement	100	1.000.000	—	1.000.000	500.000	500.000	10.73
Total	932	9.320.00	—	9.320.000	4.660.000	4.660.000	100.00

Etats Membres de l'Organisation de l'Unité Africaine auxquels des portions du capital ont été allouées mais qui ne les ont pas souscrites:-

1.	Botswana	10	100.000	100.000	—	—	—	—
2.	Guinée Equatoriale	10	100.000	100.000	—	—	—	—
3.	Lesotho	10	100.000	100.000	—	—	—	—
4.	Madagascar	18	180.000	180.000	—	—	—	—
5.	Malawi	10	100.000	100.000	—	—	—	—
6.	Rwanda	10	100.000	100.000	—	—	—	—
7.	Angola	17	170.000	170.000	—	—	—	—
8.	Cap Vert	10	100.000	100.000	—	—	—	—
9.	Comores	10	100.000	100.000	—	—	—	—
10.	Djibouti	10	100.000	100.000	—	—	—	—
11.	Mozambique	19	190.000	190.000	—	—	—	—
12.	São Tomé et Principe	10	100.000	100.000	—	—	—	—
13.	Seychelles	10	100.000	100.000	—	—	—	—
14.	Zimbabwe	30	300.000	300.000	—	—	—	—
		184	1.840.000	1.840.000				
	Total	1.116	11.160.000	1.840.000	9.320.000	4.660.000	4.660.000	100.00